

Économie et gouvernance de la donnée

Déclaration du groupe des professions libérales

« Qui possède l'information détient le pouvoir »

Cette phrase a été reçue cinq sur cinq par les géants du numérique. Ils l'appliquent même à la lettre. Qu'ils soient américains, chinois ou russes, ils détiennent quantité d'informations, livrées le plus souvent gratuitement par chacun d'entre nous, et donc jouissent d'un pouvoir exorbitant.

Mal utilisé, ce pouvoir peut très vite déboucher sur des dérives graves, des violations aux droits et libertés fondamentales régissant nos vies privées et la vie en société.

Il est donc légitime et même indispensable que les états soient vigilants et veillent à mettre en œuvre un certain nombre de dispositifs, de règles, de normes, de conventions pour tenter de contenir et de coordonner ces différents détenteurs de pouvoirs, lesquels sont particulièrement concentrés.

Des initiatives européennes, dans laquelle la France est partie prenante, sont opportunes et intéressantes, comme le fameux « RGPD », même si son application pour les plus petites entreprises reste assez compliquée, et même si la compréhension est perfectible pour le citoyen lambda.

Si le Big data est l'un des principaux moteurs de croissance, il peut aussi conduire au pire : la cybercriminalité, laquelle se développe à un rythme impressionnant.

Citons un exemple parmi d'autres : fin novembre 2020 nous avons tous reçu un SMS du ministère de la santé nous recommandant de télécharger l'application TousAnticovid.

Quelques jours plus tard, certains d'entre nous ont reçu le même SMS au mot près sauf que le lien de téléchargement de l'application avait été modifié et celui-ci renvoyait désormais vers un programme siphonnant toutes les données de votre téléphone portable, dont vos données personnelles et vos données bancaires.

En 2020, le nombre de cyberattaques de ce type a été multiplié par quatre selon l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information. En l'espace de quelques années, les rançongiciels capable de paralyser les systèmes informatiques sont devenues de véritables fléaux. Aucun secteur n'est épargné, pas même les hôpitaux et autres entités du système de santé.

Face à eux, la préconisation numéro 12 de ce présent avis qui se limite à la formation et à la prise de conscience apparaît bien timide au regard des enjeux. Nous pouvons et devons mieux faire, notamment en renforçant la coopération internationale pour faciliter l'obtention de preuves numériques. Une récente coopération entre huit pays dont la France a justement montré récemment son efficacité en réussissant à démanteler EMOTET, l'un des plus gros logiciels de cybercriminalité.

Malgré cette faiblesse, l'état des lieux dressé par l'avis est très complet et les enjeux mise en avant sont bien réels.

Parce que les défis de gouvernance et de régulation de l'économie de la donnée sont nombreux et que les préconisations de l'avis vont dans le bon sens, le groupe des professions libérales a voté l'avis.